

Vendredi 22 octobre 2010
11H – salle Cassagne 1^{er} étage Hôtel du Département
Conférence de presse
Déclaration de Philippe MADRELLE
Président du Conseil Général de la Gironde

Avant toute chose, je voudrais vous dire que je suis préoccupé comme tous mes amis socialistes par ce qui se passe au-delà de ces murs et au-delà des limites purement départementales.

Le contexte social s'impose à nous, les inquiétudes des Français sont largement exprimées depuis plusieurs semaines et encore mardi, par des manifestations d'une très grande ampleur. Ces manifestations se poursuivent encore en ce moment.

Le Gouvernement serait bien inspiré d'en tenir compte en acceptant la négociation avec les syndicats, en amendant son texte de réforme des retraites. Il y a là un terreau de préoccupations essentiellement concentrées sur l'injustice des mesures.

La majorité de nos concitoyens est acquise à l'idée de réforme mais à condition qu'elle soit juste pour les hommes et équitablement financée par les revenus du travail, du capital et du patrimoine.

Est-il normal que certains de nos concitoyens aient une espérance de vie à la retraite de 7 à 10 ans quand d'autres en bénéficient au-delà de 20 ans !

Pour revenir aux dossiers du Conseil Général,

Tout d'abord merci d'avoir répondu à cette invitation. J'ai en effet souhaité prendre du temps pour vous présenter les dossiers de cette séance plénière qui va se tenir cet après-midi et de faire un point sur les finances du Département.

Je remercie Bernard Dussaut, 1^{er} vice-président du Conseil Général qui était avec moi au Congrès de l'ADF à Avignon, Yves Lecaudey, vice-président chargé des finances d'être à mes côtés ainsi que Gilles Savary, vice-président et Jean-Marie Darmian.

Cette séance plénière a onze dossiers à l'ordre du jour dont le vote de la décision modificative numéro 2, dernière étape budgétaire de l'année et le débat sur les orientations budgétaires 2011.

Sur la DM2 je sais que des choses ont été dites laissant imaginer que la Gironde posséderait un tas d'or et que j'ouvrirai cette « caisse secrète » au fil des campagnes électorales. Je tiens à vous rassurer tout de suite, et au risque de décevoir, et bien non, je n'ai pas les clefs d'un quelconque trésor girondin. La seule réalité des finances départementales est celle inscrite dans nos délibérations, dans nos comptes administratifs, ni plus, ni moins.

Concernant cette DM2, en Gironde comme dans de rares départements, les droits de mutations ont repris ces dernier mois. Même s'ils n'atteindront pas le niveau record de 2007, il semblerait que la prévision de recettes liées à ces droits de mutation représentera pour l'année 2010 un volume de 165 M€. Qui s'en plaindrait ? Pas moi en tous les cas même si ces recettes ne sont pas pérennes et ne viennent en aucun cas atténuer l'écart entre nos dépenses sociales et les compensations de l'Etat dans ce domaine. J'y reviendrai.

Nous devrions encaisser, en 2010, 15 millions de plus au titre des droits de mutations que ce que nous avons prévu en juin lors du vote du Budget Supplémentaire.

Cette somme, que certains ont déjà jugée providentielle, sera donc absorbée par la relance de chantiers que nous avons choisi de repousser, par l'absorption de nombre de dépenses incompressibles et l'octroi d'aides qui s'avèrent indispensables à l'essor de nos partenaires... Je pense aux communes, à leurs regroupements et aux associations.

Cela ne doit pas cacher le fait que l'endettement progresse et qu'il nous faut rester extrêmement vigilant pour ne pas rejoindre la trentaine de départements en faillite. Car je dois le dire, si nous avons jusque-là évité la banqueroute, en Gironde, ce n'est pas parce que nous avons caché un tas d'or mais bien parce que, sous la conduite d'Yves Lecaudey, nous avons, par le passé, mené une politique de désendettement, et une gestion très saine de nos finances. Si nous avions comme certains, usé et abusé de la fiscalité et de l'endettement, nous serions aujourd'hui dans le mur. Ce n'est pas le cas, réjouissons-nous en et restons vigilants. La situation demeure complexe. Gardons toujours en mémoire que sur 100 euros de dette publique en France, l'Etat pèse 80 €, la Sécurité sociale 12 € et les collectivités locales 8 euros !

Pour cette DM2, permettez-moi de vous donner quelques chiffres :

Au total (droits de mutations, rôles supplémentaires d'un côté et baisse des recettes d'investissement de l'autre), l'ensemble des recettes supplémentaires représente 17,5 millions d'euros tandis que les

dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,4 M d'euros permettant **de dégager 18,9 millions d'euros**. A cela **il convient d'ajouter 21 M d'euros de crédits d'investissement redéployés** soit au total **près de 40 millions d'euros qui peuvent être investis pour la Gironde après cette DM2**.

Je proposerai cet après-midi à l'assemblée départementale, de consacrer nos efforts notamment sur :

- les aides aux communes et aux tiers à hauteur de 8,8 M€
- les infrastructures routières pour 8,3 M d'€
- le logement social pour 5,6 M d'€
- l'assainissement pour 4,5 M d'€

De nouvelles autorisations de programmes sont également attribuées notamment en direction du développement économique (1,6 M d'€), l'éducation (6,9 M d'€), la solidarité (5,9 M d'€).

Ces propositions s'inscrivent dans le respect de l'engagement que j'ai pris en début d'exercice et permettent d'affecter toutes ressources nouvelles et exceptionnelles à l'investissement et aux partenaires du Conseil Général.

S'agissant du débat d'orientations budgétaires, nous devons, malgré les inquiétudes qui pèsent sur notre collectivité, et de multiples incertitudes, faire front !

Entre la réforme de la fiscalité, le projet de réforme des collectivités et les dépenses sociales mal compensées, je vous assure que les

Départements sont dans une situation très très délicate. On voudrait les faire disparaître que l'on ne s'y prendrait pas autrement....

Pour 2011, ce qui se dessine ce sont des recettes courantes peu dynamiques avec gel des concours de l'État et une réforme de la fiscalité directe locale qui nous prive de tout levier d'ajustement de recettes et, qui plus est, en concentre les effets sur les seuls ménages.

Quant aux transferts de compétences, leur financement, ne nous faisons pas d'illusions, ne connaîtra aucune embellie, avec une Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers atone et une Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie dont les ressources baissent.

En Gironde, les prestations APA et RMI sont passées de 186 M€ en 2004 à 227 M€ en 2007 puis 249 M d'€ en 2008, année de mise en œuvre de la PCH, et 280 M d'€ en 2009 ; les prévisions pour 2010 tablent sur 313 M d'€ et ne devraient, compte tenu de la situation économique, pas s'améliorer pour 2011.

Pour 2010, le volume des charges supplémentaires non compensées, au regard des seules charges RMI, RSA, APA et PCH, présente un différentiel de 87 M d'euros. Si l'on cumule depuis 2004, ce chiffre atteint les 300 M d'€.

La tendance ne se renverse pas, en particulier à l'heure où la situation économique se dégrade un peu plus chaque jour. Il faut toujours rappeler que beaucoup de dépenses des départements ne sont pas toutes maîtrisables et sont inhérentes à l'état de notre société : notre assemblée ne décide pas du nombre de personnes âgées dépendantes

et elle ne décide pas non plus du nombre d'allocataires du RSA, ni par exemple du nombre d'enfants qui nous sont confiés par décision des juges. Les dépenses sociales, l'entretien des routes et des collèges, la sécurité et la masse salariale représentent pratiquement 85 à 90 % de nos dépenses. Dans tous les Conseils Généraux, sans exception. Or la progression des dépenses à caractère social a été de presque 8 % par an en moyenne depuis 2004, chiffre à rapprocher des dotations de l'Etat.

Avec la réforme de la fiscalité locale, en 2011, le Conseil Général ne fixera que le taux sur le foncier bâti ; le pouvoir fiscal de la collectivité se s'exercera sur une masse relativement faible : un point de fiscalité équivaut à 2,2 M d'€ alors que le budget du Département dépasse 1,5 milliard d'euros. La progression du taux de foncier bâti devrait tourner autour de 2% en 2011, le taux girondin demeurant en dessous de la moyenne nationale.

Dans ce contexte, l'objectif pour 2011 est, malgré tout, de maintenir un bon niveau d'investissement, autour de 260/270 M d'€ avec un recours à l'emprunt qui pourrait atteindre entre 160 et 170 M d'€.

Nous devons faire front, je le disais et notre Budget Primitif 2011 doit être marqué par notre volonté d'œuvrer plus que jamais dans l'intérêt des Girondins.

Nous devons marquer notre soutien renforcé aux projets des communes, dans une situation qui, elle aussi, leur reste très défavorable.

Nous devons continuer. Nous avons le devoir ainsi de renouveler notre soutien aux associations qui mènent des actions remarquables pour contribuer à la cohésion sociale sur l'ensemble de nos territoires.

Naturellement, nous devons faire preuve de vigilance dans le champ de la solidarité départementale.

La crise sociale durable que traverse notre pays exige le maintien de politiques sociales au plus haut niveau.

Ainsi, notre politique de citoyenneté que j'ai lancée, il y a maintenant deux ans, dans les quartiers urbains, doit être confortée.

Elle a d'ores et déjà rencontré un bon accueil et s'est développée. Nous devons la renforcer mais aussi l'étendre aux territoires ruraux.

Au-delà, nous ne pourrions rester inertes – nous ne l'avons jamais été ! – face à la crise que vivent les viticulteurs de notre département.

Aux côtés de tous les acteurs de la profession, nous devons mettre en œuvre une politique efficace et réactive.

Solidarité, participation au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, transport, effort de résorption des zones blanches d'Internet, nous serons partout présents dans la droite ligne de ce que nous avons accompli.

Grâce à des marges de manœuvre un peu plus souples, grâce à notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans recours démesuré à l'emprunt, nous financerons les équipements structurants de la Gironde, en veillant, cela est nécessaire, à accompagner le quotidien de ceux que la crise affecte très directement.

Enfin, je voulais faire un point avec vous sur la mobilisation des départements pour tenter d'exiger de l'État les compensations financières liées aux dépenses sociales. Je rentre du 80^{ème} Congrès de l'Association des départements de France (ADF) qui se déroulait en Avignon et je peux vous assurer que nombreux sont les présidents de conseils généraux, toutes familles politiques confondues à partager nos inquiétudes et notre mécontentement. Vous le savez, comme 60 de mes collègues présidents de conseils généraux, j'ai adressé un courrier au Premier Ministre début octobre pour veiller à la stricte application de la loi en matière de compensations des charges sociales. Car l'État bafoue le principe de compensation intégrale, concomitante, durable et contrôlée. C'est le principe constitutionnel d'autonomie financière qui est complètement ignoré et de ce fait, celui de libre administration des collectivités territoriales.

Nous avons donc demandé au chef du Gouvernement de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent pour remédier à la situation financière des Départements et que soit enfin mis en oeuvre le principe de compensation intégrale.

Car aujourd'hui seule une révision du mode de financement des trois grandes allocations de solidarité (APA, RSA et PCH) permettra d'éviter aux départements d'aller dans le mur.

Au niveau national pour l'APA par exemple, les départements ont dépensé 5,6 milliards d'euros soit trois fois plus qu'en 2002, année de sa création, alors que dans le même temps la compensation reçue par les départements n'a que doublé pour atteindre seulement 1,5 milliards d'euros. C'est quand même inimaginable, irrationnel que de faire payer la solidarité nationale par les impôts locaux !

Ces dépenses relèvent en effet de la solidarité nationale. Le projet de loi déposé par l'ADF propose donc de faire passer l'APA, la PCH et le RSA du budget général vers un budget annexe dans lequel la compensation de l'Etat sera tenue d'égaliser les dépenses.

Au Congrès d'Avignon qui s'est terminé hier, il a été aussi, bien entendu, question de la réforme des collectivités alors que l'on attend avec beaucoup d'inquiétude le texte qui doit sortir début novembre de la commission mixte paritaire de députés et sénateurs. Les départements sont très inquiets pour l'avenir et se demandent comment ils vont pouvoir survivre à ces réformes territoriales, fiscales qui les étouffent. Nous avons parlé d'autonomie fiscale, de financement de la solidarité, et bien sûr du projet de suppression de clause générale de compétence. Ce Congrès est certainement historique.

Nous avons hier matin adopté à l'unanimité une résolution finale qui met en exergue la situation financière très grave des départements.

Nous nous sommes montrés très déterminés à faire reconnaître cette situation critique et nous souhaitons qu'une réponse soit apportée rapidement et qu'une solution pérenne soit trouvée dans le cadre des lois de finances, qui seront prochainement examinées au Parlement.

Vous avez le texte intégral de cette motion dans le dossier de presse.

Il n'est pas possible de dire que demain, on fera plus et mieux avec moins de moyens, moins de liberté, moins d'élus.

Je vous remercie de votre attention, je suis à votre disposition, avec mes collègues pour répondre à vos questions.

Philippe MADRELLE